



Maisons-Alfort, le 4 juin 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS *

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la demande de transfert d'homologation de la matière fertilisante INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE, n° 8310209

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par NATURATECH, relatif à une demande de transfert d'homologation de la matière fertilisante INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE.

Considérant que l'homologation, n° 8310209, du produit INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE actuellement détenue par J et E SOZIO-DESCOLLONGES, est en cours de validité ;

Considérant que les documents administratifs requis ont été fournis et sont conformes ;

L'Anses émet un avis **favorable** à la demande de transfert d'homologation de la matière fertilisante INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE, présentée par NATURATECH, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues précédemment.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : INOPLUS LUZERNE LONGUE DUREE, FCHS

* Cet avis reprend les éléments transmis à la Direction générale de l'alimentation par note du 22 novembre 2012 sans y apporter de modification.